



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 108794

### Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimées par l'ordre national des infirmiers. L'ordre infirmier remplit des missions tant auprès des institutions que des professionnels et son existence relève de la nécessité absolue à l'instar des autres professions de santé réglementées. Les demandes concernant la baisse du montant de la cotisation pour les infirmiers salariés ont été entendues, cette décision étant le reflet d'une démarche volontaire de s'inscrire pour toujours dans une préoccupation des attentes des infirmiers et de leurs patients. Aussi, il lui demande quand la publication des décrets concernant l'inscription automatique des infirmiers au tableau ordinal et le code de déontologie sera effective.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rémi Delatte](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108794

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2011, page 4997

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)